

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'UFR STAPS pour la FORMATION PROSCeSS (Promotion de la santé au sein des clubs sportifs) sont fixés conformément à l'annexe jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 28 mai 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

09 JUIN 2026



## Formation Mentor PROSCeSS

**Par session (places limitées à 25 participants)**

<b>Formation</b>	<b>Tarifs (par personne)</b>	<b>Description</b>
Mentor PROSCeSS sur mesure (12h) au sein d'une fédération ou d'une collectivité	300 euros	Accompagnement d'une ou plusieurs fédérations sportives à l'utilisation de la démarche PROSCeSS et à l'accompagnement des clubs sportifs Délivrance d'une attestation de présence
Mentor PROSCeSS sur mesure (12h) au sein du ministère des Sports (labsport) ou au PRNSS (Creps Vichy)	500 euros	Accompagnement d'une ou plusieurs fédérations sportives à l'utilisation de la démarche PROSCeSS et à l'accompagnement des clubs sportifs Délivrance d'une attestation de présence
Accompagnement individuel d'une journée (6 mois à un an) post formation pour rappel	200 euros	Suivi de l'accompagnement des mentors et partage d'expériences
Si impression de matériel pédagogique Malette PROSCeSS classique (jeux déterminants et outils) par nos soins	20 euros	Reprend tout le matériel de formation imprimé en version couleur pour les participants, incluant les jeux des déterminants
Si impression de matériel pédagogique et jeu 'Objectif Santé : Une saison pour y arriver'	80 euros	Reprend tout le matériel de formation en version couleur pour les participants, dont le jeu des déterminants et le jeu 'Objectif Santé : Une saison pour y arriver'

**L'impression des fichiers liés à la formation peut être prise en charge par vos soins, avec un envoi par l'équipe 15 jours avant la formation.**

**Reste à charge : repas et hébergement des participants**

**Formation organisée si minimum 15 personnes participantes**